

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 28 Mai

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Comme nos lecteurs le savent, la discussion du projet de loi sur les caisses d'épargne a lieu en ce moment à la Chambre. Peut-être ne sera-t-il pas superflu de donner un rapide aperçu des principales questions qui, selon toute vraisemblance, vont se poser devant la Chambre et que nous trouvons exposées dans le *Temps*.

L'une des préoccupations auxquelles ont certainement obéi les auteurs du projet de loi, c'est, dit notre grand confrère, celle des inconvénients ou, pour mieux dire, des périls qu'entraîne pour l'Etat la constitution des épargnes si considérables que centralise la Caisse des dépôts et consignations. Elles dépassent déjà trois milliards. Avec la réduction du taux de capitalisation des valeurs et les avantages exceptionnels accordés aux déposants des caisses d'épargne, on doit s'attendre à voir cette somme s'enfler de plus en plus. On sent, dès lors, à quelles difficultés la Caisse des dépôts et consignations pourrait se heurter si, à la suite d'événements qu'il est toujours sage de prévoir, le remboursement de cette dette venait à être exigé.

La Chambre aura donc à se demander, dans cet ordre d'idées, quelles précautions il conviendrait de prendre afin de conjurer une crise que l'intérêt public commande d'éviter à tout prix. C'est dans le temps de calme et de prospérité que de tels problèmes peuvent être agités. A ce point de vue, l'heure présente semble merveilleusement choisie. La situation du Trésor, celle de nos finances, l'abondance des capitaux disponibles, la paix profonde dont jouit le pays, permettent d'aborder avec toute la liberté d'esprit nécessaire l'étude de cette grave et délicate question.

Le projet soumis à la Chambre a cru devoir renforcer ce qu'on nomme la clause de sauvegarde, c'est-à-dire la disposition en

vertu de laquelle le remboursement d'une partie des dépôts peut être ajourné. Il y aura lieu d'examiner de très près si cette mesure s'impose vraiment. Il est excellent, sans contredit, de songer aux embarras que des remboursements trop élevés peuvent occasionner ; mais le meilleur moyen d'y parer consiste peut-être dans une limitation prudente de la dette. Certes, il serait fâcheux qu'on décourageât l'épargne en France ; mais l'institution des caisses d'épargne n'a-t-elle jamais été détournée de sa destination si respectable ? Ne sert-elle qu'à ces modestes oboles, à cette poussière de capital, dont la dispersion est malheureusement si aisée, et dont l'accumulation lente, obstinée, continue, assure à la fois l'accroissement de la fortune nationale et l'élévation de la démocratie ?

De multiples questions se pressent aussitôt. Le maximum des dépôts n'est-il pas à un niveau trop haut ? Les emplois en rentes françaises ou en valeurs garanties par l'Etat ne devraient-ils pas être obligatoires, à partir d'un chiffre assez modique ? Le taux de l'intérêt n'est-il pas excessif ? Si un taux de faveur peut s'admettre pour l'épargne naissante, des taux décroissants ne pourraient-ils pas se concevoir à mesure que le capital se constitue et grandit ? Tous ces points donneront lieu sans doute à d'utiles échanges de vues. Et l'on n'aura encore fait, cependant, qu'effleurer le sujet en discussion.

La question des caisses d'épargne privées, c'est, par dessus tout, en effet, une question d'organisation de ces caisses. Dans quelle mesure doivent-elles être indépendantes de l'Etat ? Quelle liberté convient-il de leur laisser pour leurs placements de fonds ? Leur initiative doit-elle être excitée, ou bien, au contraire, est-elle à craindre ? Les épargnes populaires, administrées honnêtement par des administrations locales dévouées au bien public, ne pourraient-elles pas vivifier des œuvres populaires, au lieu de s'engloutir dans une caisse centrale dont l'objet essen-

tiel finit par être le drainage des titres de rente ? Et, si l'on estime qu'une réforme serait désirable pour affirmer, au moins d'une façon graduelle, l'autonomie, la personnalité des caisses privées, certaines garanties ne seront-elles pas à établir afin de restreindre les mécomptes possibles ?

Le projet de loi est entré dans cette voie. Il admet une distinction entre les caisses d'épargne privées. Les unes demeureront assujetties à des règles très rigoureuses, qui les réduisent, en somme, au rôle de satellites très humbles de la Caisse nationale d'épargne ; les autres, qui prendraient le nom de caisses d'épargne libres, obtiendraient non pas une entière liberté d'action, comme leur titre le donnerait à entendre, mais le droit de se mouvoir dans certaines frontières nettement tracées. Jusqu'à concurrence d'une proportion déterminée de leurs ressources, elles seraient autorisées à effectuer, dans leur département, des prêts aux syndicats agricoles, aux syndicats d'irrigation, de dessèchement, de colmatage, d'endiguement ; elles pourraient également réescompter des valeurs de banques populaires ou d'associations coopératives de crédit. On aperçoit sans peine quel champ nouveau s'ouvrirait ainsi à l'activité des caisses d'épargne. On ne manquera pas de se demander, à la Chambre, si le projet n'a pas été empreint encore d'une trop grande timidité.

Si l'on veut que les épargnes recueillies sur tous les points du territoire cessent de refluer au centre, et si l'on veut dégager autant que possible l'Etat, répondant suprême de tous ces capitaux, on est conduit à encourager la décentralisation des emplois de fonds, c'est-à-dire, en dernière analyse, la liberté des caisses d'épargne privées. On ne touche pas, d'ailleurs, en agissant ainsi, à l'institution de la Caisse nationale d'épargne. A côté des caisses privées fonctionne la caisse publique. Si les déposants hésitaient, désormais, à aller vers les institutions libres, ils auraient toujours à leur disposition l'Etat, avec ses guichets in-

nombrables. Seulement, une autre question apparaît : l'œuvre accomplie n'aurait-elle pas été insuffisante, la concentration de fonds que l'on appréhende ne resterait-elle pas tout aussi redoutable, si l'Etat maintenant à un taux trop haut l'intérêt qu'il sert ?

Une discussion un peu approfondie ne peut manquer, par suite, de mettre en parallèle, d'une part, les caisses d'épargne privées, et, de l'autre, la Caisse nationale d'épargne. Il semble que ces deux ordres d'institution, aujourd'hui presque confondus, gagneraient à avoir des régimes bien tranchés. La Caisse nationale d'épargne donnerait la sécurité absolue ; partant, elle pourrait n'allouer aux déposants qu'un intérêt presque insignifiant. En revanche, les caisses privées, obtenant une liberté d'allures qui leur ménagerait des bénéfices plus élevés, pourraient offrir à leur clientèle un taux plus rémunérateur.

L'épargne aurait ainsi le choix entre deux placements et il n'est pas interdit de penser que la centralisation des dépôts en serait atténué, au grand avantage des initiatives locales, au grand profit, en outre, de la sûreté même de l'Etat.

On voit, par cet exposé trop succinct, à quelle large discussion peut prêter le projet de loi qui viendra devant la Chambre. Nous nous proposons de suivre ce débat avec tout l'intérêt dont il est digne.

J. QUERCYTAÏN.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

MONUMENT CLÉMENT-MAROT

Les Fêtes d'inauguration sont encore renvoyées. Au lieu du 26 juin, c'est le 3 juillet qu'elles auront lieu, sauf avis contraire.

Election des maires et adjoints dans le département (Suite)

Albiac. — Maire, Bergougnoux Pierre ; adjoint, Fontenilles Julien, réactionnaires.

sionomie animée et mobile.

— La vie n'est odieuse désormais.

— A votre âge ! Espérez plutôt !

Elle disait cela avec un sourire et un regard qui, en toute circonstance, n'eussent pu qu'enflammer un jeune officier des gardes.

Puis, voyant que la tête de la procession dépassait le parvis, elle adressa au beau gentilhomme, avec le geste le plus gracieux, un adieu qui signifiait : « Au revoir ! » et gagna la tribune où déjà les autres dames et seigneurs avaient pris place. Elle s'assit à côté de sa mère.

— Hors d'ici, Michel ! murmura le cornette. Elle va passer, que je ne la voie pas ! Retournons au manoir !

— Sans voir votre mère ?

— O ma mère !... Tu as raison, je pleurerai sur son sein.

— A l'abbaye, alors !

Michel entraîna son jeune ami vers les bâtiments du monastère.

La jeune fille si compatissante n'avait pas quitté Marcel des yeux. Le voyant disparaître avec le géant, derrière un des contreforts de l'église, qui s'avancait en éperon hors d'œuvre pour soutenir l'abside, elle se retourna vers son page, et lui glissa quelques mots à l'oreille sans que la mère le remarquât.

Celui-ci dévala aussitôt les degrés de l'estrade et alla se mêler aux gens de l'abbaye, du côté même où le jeune homme avait disparu.

Mais l'abbesse et ses religieuses, après avoir, suivant la coutume, baisé la relique de Saint-Denis, ne suivirent pas la procession comme l'avait supposé Marcel. Elles demeurèrent dans le chœur

en route pour retourner à Saint Denis.

A cette vue, Marcel poussa un cri et se laissa aller sans connaissance dans les bras de son ami.

Seigneurs et dames de la cour venaient de quitter l'estrade intérieure, pour prendre possession de celle dressée sur le parvis. Ils devaient, de ce point, voir défilé le cortège sacré.

Marcel était tombé au pied même de cette dernière tribune. Le cri qui venait de lui échapper avait fait tourner la tête à l'une des dames, jeune fille de dix-huit ans et d'une remarquable fraîcheur.

— Oh ! le pauvre jeune homme ! s'écria-t-elle, mais qu'a-t-il donc ?

— Vous paraissez compatissante, madame, dit Michel. De grâce, venez à son aide !

La dame se tourna vivement vers son page, bien qu'une autre, d'un âge avancé, l'appela en la nommant : ma fille !

— Raoul ! vite, mes odeurs, mon sachet, mon aquette d'Italie ! dit la jeune fille. Quel dommage, un si charmant officier ! Le page avait remis flacon et sachet, qu'il avait tiré de son escarcelle, et la belle demoiselle, toute imprégnée d'ambre et de benjoin, se pencha vers le cornette et lui fit respirer ces pénétrants parfums.

Marcel ne tarda pas à rouvrir les yeux, tandis que Michel remerciait avec effusion la dame de ses soins.

Le cornette, rendu aussi au sentiment, le fut aussi à sa douleur.

— Ah ! soupira-t-il, que n'ai-je été tué !

— Tué ! pourquoi demanda la dame qui, malgré son jeune âge, avait les yeux hardis et la phy-

Beaumont-lès-Tours ; mais à l'époque même où le roi avait envoyé à Calais son cornette favori, il s'occupait de préparer les voies pour le mariage de Marcel avec mademoiselle de Beauvillers.

— Tant qu'elle ne sera pas bénie abbesse, avait dit Henri IV au jeune homme, je pourrai la faire relever de ses vœux par le pape. Mais, avant tout, négociations avec les parents, qui en ce moment même me demandent pour elle le brevet d'abbesse du monastère de Montmartre.

Marcel vient de se souvenir de ces paroles. Il précipite ses pas, sans mot dire. Hâletant, le front baigné de sueur, il gravit le chemin escarpé de la butte, le même qu'avait suivi la procession.

Sur le plateau, la foule est compacte. Il se fait jour en écartant les uns, en bousculant les autres, on crie, on jure, mais on reconnaît un officier du roi et on laisse passer.

Enfin, le jeune homme atteint le parvis. En vain Michel, qui l'a suivi comme son ombre, veut le retenir, Marcel perce la ligne des Suisses et des arbalétriers, et fait quelques pas vers le portail.

Les trois portes, sous leurs voussures à nervures concentriques et surmontées de baies lobées, et de quatre-feuilles, sont béantes et laissent échapper les dernières notes vibrantes du chant de gloire et de louange.

Devant l'autel, à la clôture de l'abside ou chœur des Dames, debout sur la dalle même qui recouvre la sépulture de ses devancières, la nouvelle abbesse, revêtue des insignes de sa dignité, a les yeux levés au ciel et mêle sa douce voix à la voix grave des prêtres et des moines qui, dans le moment même, se remettent processionnellement

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 33

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

II

LA PROCESSION DE SAINT-DENIS

— Non, Marcel ? dit l'ancien pâtre, qui fut bien forcé de le suivre.

— Qu'est-ce donc alors ?

— Une double cérémonie des catholiques.

— En ce cas, rien ne m'empêch...

— Celle de la fête septennaire de Saint-Denis d'abord...

— Et l'autre ?

— L'autre, c'est la bénédiction de la nouvelle abbesse des Bénédictines.

— Des Bénédictines !

— Un frisson parcourut le corps de l'officier.

Les paroles énigmatiques de Michel, ses réticences, ses efforts pour l'empêcher de se rendre à l'abbaye, où pourtant se trouvait sa mère, l'avaient déjà frappé et inquiété.

Ce nom de Bénédictines fut comme un éclair qui illumina sa pensée.

Marie était Bénédictine. Elle avait professé à

Anglars. — Maire, Cadiergues Léon, républicains; adjoint, Cussonnat, réact.
 Assier. — Maire, Murat Gabriel, réact.; adjoint, Amouroux, rép.
 Autoire. — Maire, Darnis François, rép.; adjoint, Desprat Octave, réact.
 Aynac. — Maire, Comte de Turenne; adjoint, Poujade, réact.
 Bagnac. — Maire, Conort Gabriel; adjoint, Rives Germain, rép.
 Bannes. — Maire, Cuquel; adjoint, Fayt.
 Bédouer. — Maire, Vaysse; adjoint, Fabre, rép.
 Belmont. — Maire, Pédamon; adjoint, Ginière, rép.
 Biart. — Maire, Ponchie Antoine; adjoint, Déchamp Camille, rép.
 Bio. — Maire, Grimal J.; adjoint, Teulet, rép.
 Le Bourg. — Maire, Lacabane Louis; adjoint, Borredon Jean-Pierre, rép.
 Bouysson. — Maire, Vignal Jean; adjoint, Chartrou Lucien, rép.
 Brengues. — Maire, Oulié Lucien; adjoint, Pages Léon, rép.
 Cadrien. — Maire, Gentou Philippe; adjoint, Gorse Paul, rép.
 Cahus. — Maire, Fages Basile; adjoint, Fourniols Baptiste, rép.
 Calviac. — Maire, Dumas; adjoint, Canet, rép.
 Cambes. — Maire, Salgues; adjoint, Destruel.
 Camboulit. — Maire, Lavergne Faustin; adjoint, Perbigné Louis, réact.
 Camburat. — Maire, Beulaguet Jean; adjoint, Raffy André, rép.
 Capdenac. — Maire, Longuet Isidore; adjoint, Longuet David, rép.
 Carayac. — Maire, Péliissié Antoine; adjoint, Delbos Pierre, rép.
 Carlaillac. — Maire, Laparra Emile; adjoint, Chartrou Jean, républicains.
 Comiac. — Maire, Daraquy Jean-Denis; adjoint, Molinié Mathurin, rép.
 Corn. — Maire, Labaubie F.; adjoint, Valette Jean, rép.
 Cornac. — Maire, Fourneaux Ch.; adjoint, Souhol Géraud, rép.
 Cuzac. — Maire, Leygues L.; adjoint, Granier.
 Durban. — Maire, Pégourié Jules; adjoint, Destips F., rép.
 Espagnac-Ste-Eulalie. — Maire, Damon P.; adjoint, Rougeyrolles J., rép.
 Espédaillac. — Maire, Pradié E.; adjoint, Sabatié A., rép.
 Espeyroux. — Maire, Destruel E.; adjoint, Tournié L., rép.
 Faycelles. — Maire, Dournes L.-M.; adjoint, Rey E., rép.
 Felzins. — Maire, Davèze J.; adjoint, Delbos.
 Flaujac. — Maire, Larnaudie G.; adjoint, Greil E., réact.
 Fons. — Maire, Born; adjoint, Thomas, rép.
 Fourmagnac. — Maire, Chartrou; adjoint, Delclaux P., rép.
 Fraysinhes. — Maire, Sudrie U.; adjoint, Mazet A., réact.
 Frontenac. — Maire, Charles P.; adjoint, Montagne C., rép.
 Gintraac. — Maire, Pradayrol A.; adjoint, Mentières J., réact.
 Girac. — Maire, Marnoul E.; adjoint, Trassy.
 Glanes. — Maire, Galerie; adjoint, Charlot.
 Gorses. — Maire, Gasquet D.; adjoint, Bezou.
 Gréalou. — Maire, Gasc Jean; adjoint, Trémoulet J., rép.
 Grèzes. — Maire, Despeyroux A.; adjoint, Védrennes J.-L., rép.

Lycée Gambetta

Par arrêté en date du 16 mai courant, M. Lacroix, répétiteur au collège de Bagnères-de-Bigorre, est nommé répétiteur au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Besombes, appelé au Lycée de Toulouse.

Ponts et Chaussées

M. Raulos, conducteur des ponts et chaussées,

des Dames, avec le clergé de Paris; les moines de Saint-Denis, escortés des arquebusiers et des Suisses, traversèrent seuls le parvis. Ceux-ci reprirent, avec la chasse vénérée, le chemin de leur abbaye, dans le même ordre qu'ils étaient venus, en chantant les grandes litanies, qu'accompagnaient le son des tambours et des cloches.

Selon l'usage en de semblables cérémonies, les portes du monastère furent ouvertes à tout le monde pour qu'on put admirer les ornements de l'église, les riches tapisseries prêtés par la cour, et la beauté du jardin.

Une multitude incroyable de personnes de tout âge et de toute condition envahirent l'abbaye, ajoute la chronique; et l'avidité des Parisiens à voir cette religieuse, fille d'une maison alliée à celle des Bourbons, de Nevers, de Naples, de Savoie, de la Trémouille et de Sourdis, fut si impétueuse qu'après que la nouvelle abbesse se fut retirée dans le cloître, elle dut se mettre plus de dix fois aux fenêtres de sa chambre, pour contenter le populaire.

Les bruits vagues et contradictoires qui couraient sur des rapports galants entre Henri IV et une Beauvilliers, n'étaient du reste pas de nature à refouler cet empressement du peuple. La malignité contond aisément les noms et les dates; mais après avoir entendu les causeries de certaines commères qui eurent lieu avant la procession, nous savons à quoi nous en tenir sur la vérité.

Tandis que la foule satisfaisait ainsi sa curiosité, avec force commentaires, Marcel sanglotait dans les bras de sa mère. La pauvre Jeanne, qui se trouvait dans un de ses moments lucides, avait re-

attaché au service des chemins de fer du Lot (emploi numérique supprimé), est attaché au service ordinaire de la Dordogne.

M. Bergerol, conducteur des ponts et chaussées, attaché au service du chemin de fer de Montauban à Brive dans le Lot, est attaché au service ordinaire de ce département, en résidence à Souillac.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de notre compatriote M. Courbebaisse, ancien directeur des constructions navales, officier de la Légion d'honneur.

Fêtes de gymnastique

En prévision des fêtes de gymnastique qui doivent avoir lieu à Cahors le 3 juillet prochain, M. le Recteur de l'Académie de Toulouse a autorisé MM. l'inspecteur d'académie et les chefs d'établissements (Lycée, Ecole normale d'instituteurs) à mettre à la disposition de la commission des fêtes les appareils de gymnastique dont elle pourrait avoir besoin.

Commission de l'hospice

La commission administrative de l'hospice se réunira ce soir samedi, à l'effet de désigner un concierge, en remplacement de M^{re} Guiral, démissionnaire.

Société de pisciculture du Lot

Judi, vers 11 heures du matin, la Société de pisciculture du Lot a fait immerger dans le Lot, près de la fontaine des Chartreux, 6,000 jeunes alevins de perches et quelques poissons adultes de la même espèce.

Ces poissons avaient été fournis à la société par un garde-pêche de Montvalent, sur la Dordogne, M. Bouzou, qui s'occupe avec succès de fécondation artificielle.

M. l'Ingénieur en chef de la navigation du Lot, M. Masson, conducteur des ponts-et-chaussées, assistaient avec quelques membres de la Société de Pisciculture à ce nouvel essai d'acclimatation.

Mairie de Cahors

A dater du 1^{er} juin les concerts militaires auront lieu le jeudi et le dimanche sur les Allées Fénelon, de 8 à 9 heures 1/2 du soir.

Vol dans la cathédrale

M. Capot, Jean, propriétaire à Bégous, âgé de 60 ans, était venu à Cahors jeudi matin assister à la messe de neuf heures à la cathédrale.

Il s'était placé sur les gradins de l'escalier intérieur de la nef, comme d'habitude envahie par les fidèles, et suivait l'office si attentivement qu'il ne sentit pas qu'on lui coupait son pantalon de drap neuf, à la hauteur de la poche.

Il s'aperçut seulement à la sortie de l'église, de la disparition de son porte-monnaie contenant 22 fr. 50.

L'enquête ouverte par la police n'a pas encore donné de résultats.

Procès des Boulangers

On se souvient que vingt-six boulangers de Cahors, furent condamnés à diverses amendes par le tribunal correctionnel pour mise en vente de pain n'ayant pas le poids indiqué par leur forme.

Plusieurs d'entr'eux se pourvurent devant la cour d'appel d'Agen, qui rendit un jugement aux termes duquel, avant de plaider l'affaire à fond, ils étaient autorisés à faire la preuve.

connu son fils.

On avait laissé ignorer à Jeanne la nouvelle de la prétendue mort de son fils. La malheureuse folle ayant, dans de certains moments, demandé où était son enfant, on lui avait répondu qu'il était anprès du roi Henri.

Pourquoi donc, mon petit Marcel, ne reviens-tu pas plus souvent auprès de ta mère, demandait-elle après les premiers embrassements. Le roi Henri est un méchant de te retenir toujours loin de moi.

N'étiez-vous pas heureuse au manoir, ô ma mère?

Si fait, le seigneur Ligier et sa sœur étaient bien bons pour moi.

Et maintenant, dans cette abbaye?

Je n'y manque de rien. C'est un ange que la petite Marie... oui, la petite Marie: Elle m'a parlé d'Usou, comme quoi elle y jouait avec toi. Elle t'aimait bien, va!

Elle m'aimait! s'écria Marcel avec amertume.

Après Dieu! dit-elle, c'est toi qu'elle chérissait le plus.

Hélas! elle m'a oublié pour Dieu...

Non, non, elle ne t'a pas oublié.

Mais alors... pourquoi a-t-elle consenti?... O ma mère! je suis bien malheureux.

Et le pauvre jeune homme fondit en larmes. Celles de Jeanne se mêlèrent aux siennes. Elle le caressait comme s'il eût été encore un petit enfant.

Prenez garde, Marcel! murmura le père à l'oreille du cornette. Vous pourriez la faire retomber dans son état habituel.

La Cour de cassation, saisie de ce dernier jugement, vient de le casser.

Un vrai cyclone

Depuis 3 jours le vent d'autan soufflait en tempête sur notre région avec une violence telle que les arbres sont dépouillés de leurs feuilles et de leurs fruits.

Ce matin le vent s'est calmé, et la pluie tombe.

C'est pitié de voir les amandes, prunes, pêches et abricots joncher le sol au pied des arbres. Les cerises résistent un peu mieux, cependant il y aura beaucoup de mal, et les fruits vont être rares et chers cette année.

Les vignes elles-mêmes avec leurs pousses tendres sont aussi très endommagées.

Sous l'influence de ce vent, la terre était absolument desséchée et toutes les récoltes souffraient au point que le blé lui-même, couché dans certains quartiers, comme après une trombe d'eau, ne se relèvera pas et ne pourra ni fleurir ni mûrir dans de bonnes conditions.

Vraiment, après les gelées des dernières semaines, la sécheresse et le vent, il semble que tous les éléments sont déchaînés contre notre pauvre agriculture.

C'est désespérant.

De mémoire d'homme, on n'avait vu à cette saison un pareil vent.

On peut maintenant s'attendre que, sous l'influence de ce vent d'autan si chaud, les neiges vont fondre et amèneront des inondations.

Ce sera alors complet.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 9 mai 1892

Présidence de M. Daynard, directeur semestriel

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Bielowski, percepteur des finances à Issoire, chevalier de la Légion d'honneur, présenté à la dernière séance, conformément aux statuts, par MM. Daynard et Greil, est membre correspondant.

La société désigne M. H. Valette pour rédiger la notice nécrologique sur M. Dangé d'Orsay, directeur honoraire de la société.

M. l'abbé Gary termine la lecture du travail de M. Paul de Fontenilles sur les comptes du chapitre de la Cathédrale de Cahors en 1652.

Le Président, M. Daynard.
 Le Secrétaire, Joseph Blanc.

MERCUÈS

Obsèques de M. le comte de Mosbourg.

Toute la population de Mercuès, reconnaissante des services rendus par M. le comte de Mosbourg, est allée, lundi soir, chercher à la gare sa dépouille mortelle qu'accompagnaient plusieurs parents et l'un des vicaires de St-Thomas-d'Aquin, de Paris.

Le cercueil, chargé de couronnes, a été porté, au son lugubre des cloches, dans l'église paroissiale, dont le sanctuaire était tendu de draperies noires, ornées d'écussons, de cartouches et de larmes d'argent. Un catafalque avait été dressé pour le recevoir.

La cérémonie des obsèques a eu lieu le lendemain, à 10 heures. M. de Blaviel, vicaire général, M. Ayroles, curé de St-Urcisse et quelques autres ecclésiastiques avaient pris place dans le chœur. Le deuil était conduit par M. Saulnier, beau-frère du défunt, et ses petits neveux, le marquis de Chabrilant et le

vicomte de Rougé, assistés d'un représentant des familles Prady, Lafage, Pradié-Gibert, Burgalières, parentes du comte de Mosbourg, et de ses amis, M. le marquis de Chateaurenard, M. le comte Murat, M. de Valon, M. le général Pagès et plusieurs autres.

La messe a été chantée par un chœur de jeunes gens, alternant avec un chœur de jeunes filles; la fanfare locale s'est faite entendre à l'élevation.

L'église était insuffisante à contenir toute la paroisse de Mercuès, grossie d'un grand nombre d'habitants des paroisses voisines.

Après l'absoute, le corps a été porté au cimetière et descendu dans le caveau de famille, sur lequel est bâtie la chapelle des comtes de Mosbourg, qui fait partie de l'église.

Là, M. le comte Murat a prononcé le discours suivant que nous sommes heureux de reproduire:

Discours de M. le comte Murat

Cher ami,

Cette pierre ne se refermera pas sur toi sans qu'un de tes plus vieux amis, faisant violence à la douleur et à l'émotion qui l'étreignent, ne t'adresse, au nom de cette contrée qui fut le berceau des tiens et de toi-même, un dernier et reconnaissant adieu.

D'autres diront comment tu as noblement servi ton pays, avec quelle autorité, quel dévouement tu l'as représenté aux heures les plus difficiles, ils diront l'élevation chevaleresque de ton caractère, la fidélité de tes convictions. Ici, loin de l'éclat de ce monde où tu as occupé dans l'estime et la sympathie de tous une place si exceptionnelle et si méritée, c'est comme les membres d'une nombreuse famille attristée, qui viennent t'apporter le tribut de leurs profonds regrets.

Adieu, vas reposer près des êtres vénérés dont tu as été le continuateur et dont tu n'as eu qu'à suivre les traces pour ne faire que du bien en traversant la vie. Hier encore, à la veille du coup fondroyant qui t'emportait, tu voulais donner à cette commune un gage du filial attachement qui te liait à elle, et les Soeurs qui pourront, grâce à toi, au grand profit de la population, distribuer autour d'elles l'enseignement chrétien, perpétueront le témoignage de la gratitude publique en entretenant de fleurs ton tombeau.

Adieu, dans les régions immortelles où tu planes déjà sans doute, tu auras retrouvé tous ceux que tu as aimés; pour nous, qui t'aurons perdu, nous garderons religieusement le culte de ta mémoire, mais le vide que tu nous laisseras ne se comblera jamais.

M. Pouly, maire de Mercuès, a ensuite pris la parole. Il a très bien dit ce que la commune devait au défunt et à sa famille.

Une magnifique couronne a été offerte par la paroisse de Mercuès. Sur un coussin de velours, étaient portées les nombreuses décorations que le comte avait reçues à Vienne, à Munich et à Bade où il avait exercé les fonctions de secrétaire d'ambassade et de ministre plénipotentiaire.

A cette cérémonie grandiose dans sa simplicité, il ne manquait que la présence de Mgr l'Évêque, qui l'aurait présidée, s'il avait pu s'y rendre, comme il présida, en 1874, les obsèques de la mère du défunt, M^{me} la comtesse de Mosbourg.

la stupeur.

Marie! s'écria le fils de Jeanne.

Son premier mouvement fut de s'élaner vers elle: un geste de Marie le cloua à sa place.

Malgré lui, l'habit de la religieuse, joint à la pensée éclatante que désormais il y avait un abîme entre elle et lui, imposa à son ardeur.

Dès ce moment, tout calviniste qu'il fut, il sentit son amour glacé et froissé par ce froid bloc de marbre que l'ascétisme claustral semble rouler sans cesse, comme un rocher de Sisyphus, sur tout sentiment humain, pour en étouffer l'expansion:

Lasciate ogni speranza!

Ce vers de Dante semblait reluire aux yeux de Marcel en caractères fulgurants, avec tout leur éclat infernal.

Vous n'étiez point mort? murmura enfin la jeune abbesse.

Captif, toutes mes pensées étaient pour vous.

Marcel, inclinons-nous devant la volonté de Dieu.

Las! le pourrais-je?

Ses desseins sont impénétrables. Mais puisqu'il a voulu qu'il en fut ainsi, c'est qu'il a jeté les yeux sur son humble servante pour l'accomplissement de ses volontés.

Ah! Marie, ma vie entière...

Elle appartient au roi, à ce roi que, par tant d'épreuves, le ciel a conduit au plus beau trône de l'univers.

(A suivre.)

CATUS

Nous recevons la communication suivante :

Monsieur le Directeur,
Une fête magnifique a eu lieu dimanche dernier à Catus, à l'occasion de la nomination de M. le docteur Baldy aux fonctions de Maire. Une foule considérable, composée principalement d'électeurs, s'est réunie à 6 heures du soir, à sa maison d'habitation, pour prendre part à un banquet champêtre dressé dans le jardin anglais situé en avant de la façade principale.

Le plus grand calme n'a cessé de régner depuis le commencement jusqu'à la fin du repas. Ni tapage, ni cris désordonnés. Tous les convives, sans exception, se sont admirablement tenus.

La joie rayonnait sur tous les visages. Rien, enfin, n'est venu troubler cette nombreuse réunion amicale où se sont manifestées les plus vives sympathies pour M. Baldy. Et, ma foi, notre maire le mérite bien.

Outre qu'il appartient à une famille distinguée et honorablement connue dans le pays, M. Baldy tire des fonctions mêmes qu'il a exercées dans l'armée, des campagnes qu'il a faites, des récompenses qu'il a obtenues, un prestige que rehaussent encore ses multiples relations. Les Catussiens le savent bien. Ils n'oublieront jamais les incontestables services qu'il leur a rendus dans le cours de sa brillante carrière. Ils sont nombreux, ceux qui doivent lui garder une profonde gratitude. Mais la population de Catus n'est pas ingrate de sa nature. Elle sait témoigner, très discrètement, sans doute, mais énergiquement quand il le faut, les sentiments qui débordent de son cœur. Je n'en veux pour preuve que l'imposante manifestation de dimanche. La sincérité n'avait d'égalé que l'émotion. Et c'est un hommage à lui rendre, qu'elle agit ainsi en toute indépendance, en dehors de tout parti-pris, de toute coterie. Mais d'autres raisons recommandaient encore, non moins puissamment, M. Baldy à l'attention toute particulière des habitants de notre commune. Sa famille y a laissé des traces impérissables de son passage.

M. Durand Baldy, son oncle, avait géré pendant de longues années, et à la satisfaction de tous, les intérêts de Catus. Les vieux ne l'ont pas oublié et ils rappellent son nom et ses actes avec une émotion bien compréhensible. Ainsi se transmettent de père en fils, et c'est le signe même de la reconnaissance, les bonnes actions d'un bienfaiteur.

M. Baldy ne pouvait qu'hériter de ce renom d'administrateur habile, généreux et honnête. Il ne failira pas à sa tâche. Son brillant passé militaire, son caractère franc et loyal, son affabilité proverbiale, son intelligence prompte et facile, son naturel prime-sautier, son instruction solide, nous en sont une sûre garantie.

Si M. Baldy avait encore quelques ennemis dans notre localité, assurément la fête de dimanche au soir a dû modifier leurs sentiments à son égard. Je ne crois pas que, de mémoire de Catussien, pareil enthousiasme ait été manifesté à l'occasion d'une élection semblable.

Vers la fin du banquet, un conscrit de l'année prochaine, s'est levé, au milieu d'un profond silence, et a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Maire,
C'est une bien douce joie pour nous de vous saluer de ce nom que vous méritez de porter à tant de titres.

Nous le disons avec orgueil, et nous sommes en cela les interprètes de la grande majorité de vos administrés, nul ne pouvait, dans les circonstances que nous traversons, prendre en main avec plus de chances de succès, les intérêts de notre chef-lieu ; nul ne réunissait, au même degré que vous, les conditions indispensables pour remplir dignement les hautes fonctions qui vous ont été confiées par le suffrage des Catussiens. Nous connaissons, par les récits qui nous ont été faits et qu'aucun d'entre nous n'a oubliés, — et c'est une reconnaissance qui vous est bien légitimement due, — les services signalés que votre famille a rendus à notre ville. Nous n'avons pas perdu de vue la haute compétence et l'extrême affabilité de M. Durand Baldy, votre oncle, qui administra, si courageusement, durant de longues années, la commune de Catus. N'était-ce pas pour nous un devoir, une obligation même, de remettre à son neveu, à vous, M. le Maire, dont la belle carrière dans l'armée restera toujours profondément gravée dans toutes nos mémoires, les clefs de cette mairie que vous n'ouvrirez jamais, nous en sommes convaincus, sans songer à l'intérêt général. Qui, plus que vous, avait le droit de lui succéder ?

Il n'y a cependant pas que les traditions de votre famille, si vivaces parmi nous, qui nous ont dicté notre choix. Nous n'ignorons pas, M. le Maire, d'où vous venez personnellement, la brillante carrière que vous avez poursuivie, carrière toute de probité, d'honneur et de gloire, qu'atteste cette rosette attachée à votre habit. Tout votre passé, nous le connaissons, et il ne pouvait avoir de plus digne couronnement que celui que nous vous avons offert. C'est la récompense que vous avez si fièrement méritée.

Nous ne vous parlerons point des charges qu'impose l'administration d'un chef-lieu de canton tel que le nôtre où tant d'influences contraires se combattent. Ces charges, vous les dominerez par votre savoir, votre intelligence, votre sagacité, et votre conduite ne s'inspirera que du droit et de la justice. Pour vous aider dans cette tâche et pour vous soutenir au milieu des déboires qui en sont inséparables, vous trouverez toujours parmi nous des cœurs dévoués et vaillants.

Permettez-nous, en terminant, monsieur le Maire, de former le vœu que vous resterez longtemps parmi nous.

Buvons tous à la santé de M. le Maire.

M. Baldy, ému jusqu'aux larmes, après avoir cordialement serré la main du jeune homme, et lui avoir adressé quelques paroles de remerciement, s'est tourné vers l'assistance et s'est exprimé en ces termes :

Discours de M. le D^r Baldy, maire Messieurs,

C'est un spectacle touchant de voir réunis ici les nombreux amis qui, dans un sentiment de légitime satisfaction, ont voulu couronner l'éclatant succès remporté, aux élections municipales, par nos efforts communs et votre sage discipline. Vous avez vaillamment répondu à notre appel en votant avec fermeté pour les candidats dévoués à votre cause. Vous avez agi, comme nous vous le demandions dans notre manifeste, en hommes fiers et indépendants. Je vous en remercie chaleureusement, au nom de mes chers collaborateurs et au mien.

Vous trouverez toujours en nous, Messieurs, des amis sincères, prêts à défendre vos intérêts et à vous servir en tout ce qui sera pour votre bien.

Nous habitons un pays pauvre, dépourvu de commerce et d'industrie, où la vie est devenue difficile, malgré le travail opiniâtre auquel vous vous livrez pour arracher à la terre les ressources nécessaires à la subsistance de vos familles.

Quelques-uns se découragent et vont chercher la fortune au loin. Ils n'y trouvent trop souvent que l'abandon, la misère et les maladies qui en sont la conséquence.

Mieux vaut rester fidèles au sol natal, lutter avec énergie contre les difficultés présentes, s'inspirer des idées de progrès, et appliquer, dans la mesure du possible, les méthodes nouvelles en agriculture.

C'est par la persévérance qu'on arrive à dompter la nature elle-même ; car si nous traversons une série de mauvaises années, nous ne devons pas désespérer de voir reparaître dans un temps prochain la prospérité d'autrefois. Ayons donc confiance en l'avenir et travaillons avec courage.

Ce qu'il faut en ce moment, c'est une bonne assistance réciproque entre voisins, c'est l'entente cordiale entre les habitants d'une même commune, tant sur le terrain politique que social. Nous venons de donner un grand exemple d'union, continuons à nous tenir serrés les uns contre les autres, ne formons qu'un groupe compact et soyons toujours prêts à marcher ensemble pour la cause de l'ordre, de la justice et de la liberté.

Merci encore une fois, Messieurs et chers amis, des nombreux témoignages de sympathie que vous m'avez donnés depuis que je suis parmi vous. Merci également de l'honneur que vous avez fait à vos nouveaux élus, en venant prendre place à ce modeste et champêtre banquet.

Je bois, Messieurs, à votre santé et à celle de vos familles ;

Je bois à la prospérité de la commune de Catus et à la concorde entre tous ses habitants ;

Je bois enfin, en ma qualité de nouveau Maire, à M. le Président de la République Carnot qui, par la dignité de son caractère et ses hautes fonctions, a droit à tout notre respect.

Ce discours a été fréquemment interrompu par les applaudissements et les cris mille fois répétés de : Vive M. Baldy ! Les électeurs de la commune s'en souviendront longtemps.

Après le repas, tous se sont levés comme un seul homme, dans l'ordre le plus parfait, et, musique en tête, ont fait le tour de la ville aux accords du *Père la Victoire* auxquels se mêlaient souvent les plus chaudes acclamations en l'honneur de M. le Maire. Pas le moindre indice de désordre dans tout le parcours. MM. Perboyre, Henri de Valon et Ludovic Rosières, conseillers municipaux, jeunes et alertes, conduisaient la marche. A ce moment, l'enthousiasme était indescriptible. Ceux qui ne s'étaient pas joints au cortège se tenaient devant leurs portes et témoignaient par leur joie, de la part qu'ils prenaient à cette fête toute pacifique.

La plus grande animation a régné dans les rues jusqu'à onze heures du soir. Vers minuit, chacun s'est retiré en emportant de cette manifestation toute spontanée un souvenir qui ne s'effacera pas de longtemps de sa mémoire.

XXX.

Luzech

Un décret ministériel convoque les électeurs du canton de Luzech, le 12 juin, pour élire un conseiller général, en remplacement de M. Bergon, démissionnaire.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat Méfiez-vous des contrefaçons !

PILULES GIGQUEL. la Boîte 1^{fr}.50

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 au 28 mai 1892

Naissances

Monteils Joseph, Bd Gambetta, 52.
Henry Emile, rue Brives, 31.
Séval Marcel, rue Clément-Marot, 9.
Musso François, rue du Lycée, 10.
Issaly Albert, rue de la Bras-erie.
Paganel Paul, à Larozière.
Larrieu Pierre, rue Jean-Albert, 1.
Simet Ernest, aux Tuileries.
Bennac Paul, rue Labarre, 55.
Rouffès Léopold, rue Barry, 8.
Delpon Léopold, à St-Henri.
Combelles François, Bd Gambetta, 111.
Desprats Marie, rue Daurade, 12.

Mariages

Domengié Jacques, employé des postes et télégraphes, et Seval Eugénie.

Décès

Mazard Pétronille, 63 ans, rue St-Pierre, 10.
Lentillac Antoine, 59 ans, (Hospice).
Fournié Jean, 82 ans, rue Jean-Albert, 5.
Nouvel Lucie, 4 ans, rue des Boulevards, 16.
D'Hélyot Louise, 86 ans, rue J. Vidal, 8.
Fanfan Catherine 22 ans cours de la Chartreuse, convent du Refuge.
Rouges Marie, 79 ans, rue Lestieu, 2.
Boibessot Georges, 1 ans, rue St Georges, 6.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 29 MAI 1892

de 4 heures à 5 heures du soir

(Allées Fénélon)

Pas redoublé	Leroux
La Fille du Régiment (fantaisie)	Donizetti
Thérèse (valse)	Gungl
Guillaume Tell (ouverture)	Rossini
Polka des Troupiers	Desormes

FAITS DIVERS

Explosion d'un caisson

Un terrible accident est arrivé, mercredi soir, à cinq heures, au camp de Châlons.

Six soldats du 29^e d'artillerie étaient chargés de transporter une caisse de poudre de l'arsenal au polygone. Ils étaient assis tranquillement sur le caisson en fumant des cigarettes, quand tout à coup le caisson fit explosion et les projeta tous les six à la hauteur de dix mètres.

Quand on accourut pour leur porter secours, leurs vêtements avaient pris feu. Leurs corps sont couverts de brûlures. L'état de deux d'entre eux est satisfaisant ; on a perdu l'espoir de sauver les autres. Le conducteur de la prolonge et les deux chevaux n'ont eu aucun mal.

La dynamite

Dimanche, le bureau de poste de Labrousse (Cantal) a sauté ; pas de victimes ; on croit connaître le Ravachol du Cantal.

Une cartouche a éclaté dans la maison de M. Durruy, à Hendaye. Pas de dégâts.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

LA LAITUE

Les laitues forment deux races : la laitue pommée et la laitue romaine.

La laitue pommée comprend trois variétés, laitue de printemps, d'été et d'hiver, comme réussissant mieux dans ces saisons.

Nous en avons presque tous les mois de l'année.

Les laitues de printemps sont semées en mars dans un endroit abrité, et replantées en avril ; nous en semons aussi fort clair parmi les carottes, les oignons.

Les laitues d'été se cultivent de la même manière de quinzaine en quinzaine jusqu'en juillet.

Nous semons la laitue d'hiver en août et septembre et la transplantons jusqu'à la fin d'octobre dans des plates-bandes ou au pied des murs. On les garantit de la gelée en les couvrant de paille que l'on enlève dès que le temps le permet.

Les laitues romaines ou chicons se cultivent absolument comme les autres. Pour qu'elles se coiffent mieux, nous les lions toujours, ainsi leur tête est plus pleine.

Les laitues veulent une terre bien travaillée et bien fumée. Dans la transplantation, nous pressons peu la terre contre les racines ; nous arrosons quand le temps l'exige, binons et sarclons. Voilà le soin qu'elles réclament.

L'instituteur. — Une bonne salade facilite la digestion, excite l'appétit, et on la mange avec plaisir.

Pour relever le goût de la laitue on y ajoute quelques gousses d'ail. On l'assaisonne d'huile et de vinaigre, de sel et de poivre ; une cuillerée de vinaigre et trois d'huile, suivant la force du vinaigre, il faut moins de poivre que de sel.

L'OIGNON

Les espèces les plus cultivées sont l'oignon jaune paille des vertus, rouge pâle et le blanc tardif gros. Le dernier se sème en août ; les deux autres en février.

Au commencement du printemps, quand l'oignon a la grosseur d'un porte-plume, nous le transplantons dans un carré préparé par une fumure abondante et de bons labours.

Dans une rigole peu profonde, les pieds sont placés sur fumier consommé, à 20 centimètres l'un de l'autre ; l'ouverture d'une seconde raie couvre faiblement la première et ainsi de suite. Nous disons faiblement car il ne faut pas trop recouvrir.

Proverbe : « L'oignon veut voir partir son maître. » La plantation finie, nous arrosons chaque rangée et il ne reste plus qu'à chasser les mauvaises herbes.

Arrachés avant leur maturité les oignons seraient de mauvaise garde ; nous ne les récoltons qu'après le dessèchement des feuilles et par un beau temps. Nous retardons le départ de leurs germes en les laissant au soleil deux ou trois jours avant de les monter au grenier.

L'oignon rouge pâle se conserve longtemps s'il est tenu dans un endroit sec et aéré où on le suspend au moyen de ses fanes.

Pour avoir de beaux produits, nous transplantons les oignons en hiver ; la graine, mûre en juillet, est supérieure à celle qui provient des portegraines tardifs.

L'OSEILLE

Nous multiplions l'oseille de deux manières, dans le mois de mai, après les gelées, par semis que nous arrosons au besoin, et par éclats de racines, en automne.

Cette culture demande un sol léger, ni sec, ni humide et quelques binages.

Pour en avoir continuellement, nous en mettons à toutes les expositions.

Plus on la coupe, plus elle devient belle ; les feuilles les plus vertes et les moins exposées aux rayons du soleil sont les moins acides.

A l'approche du printemps, nous la couvrons de colombine, de cendres, etc., et nous nous trouvons bien de ces soins.

(A suivre.)

J. MEULET,

Instituteur public à Carluet.

REVUE HEBDOMADAIRE

Les cours se maintiennent bien, mais les fonds étrangers un peu trop surchauffés sont plus hésitants.

On approche de la liquidation et la lutte devient plus vive. L'important est qu'on ne force pas trop la note pour ne pas provoquer de grosses ventes au comptant.

Le 3 0/0 est à 98.12 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont fermes.

Le Crédit Foncier est à 1210. Les obligations foncières et communales continuent à jour sur le marché du comptant d'un bon courant de demandes.

La Banque de Paris est à 672.50 en avance important e.

Le Crédit Lyonnais dont les opérations de Banque continuent à se développer s'échange à 792.50.

La Banque d'Escompte s'échange à 182.50. La Société Générale varie peu en raison de son excellent classement.

Nos grands chemins sont bien tenus. Le Lyon est à 1475.

Les chemins méridionaux se sont avancés à 640. Ce sont de bons titres.

Il y a toujours un marché très animé sur les valeurs de Suez.

L'épargne se mffie et pour cause, des placements étrangers et se porte sur nos valeurs nationales : Rentes, obligations de chemins de fer, ville de Paris etc. Naturellement la rareté des offres et la persistance des demandes ont pour conséquence une hausse exagérée de ces valeurs.

Aussi beaucoup de rentiers, tout en conservant des titres de tout repos emploient une partie de leurs fortunes en valeurs industrielles françaises et jouissant d'un revenu rémunérateur.

De ce nombre est l'action des Cirages Français admise à la cote officielle, dont les dividendes ont toujours varié de 25 à 30, et qui aux cours actuels de 450 semble présenter une large marge à la hausse.

Les fonds étrangers sont un peu moins brillants. L'italien est à 91.50. On se rapproche du coupon, la marge à la hausse n'est pas épuisée.

L'Extérieure est à 64 7/16.

Lo Portugais fait 29 11/16. L'accord est fait sauf ratification des parties intéressées.

Les fonds ottomans supportent bien les réalisations.

En Banque, la part de Soufres Romains est à 205 avec une bonne tendance. La Morena s'est avancée cette semaine à 122 malgré la lourdeur des valeurs de cuivre.

L'obligation Porto-Rico est à 181.25. On a ouvert à l'exploitation le dernier tronçon de la ligne de San-Juan à Arecibo des chemins de fer de Porto-Rico. On procède aux formalités de réception de la ligne, après l'achèvement desquelles on aura droit à la garantie d'intérêt du gouvernement espagnol, accordée par le cahier des charges de la concession.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 26 mai : A. Deslinières : Comme dans les romans. — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — Pierre Maël : Mariage mondain (suite). — Hector Malot : La petite sœur (suite). — C. Vignon : Soldat ! (suite). — Léopold Stapleaux : Le coucou (suite).

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theu-siet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le

journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de croquet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. la fiole. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Les personnes obèses se sont souvent demandées qu'elle était la cause réelle de cette infirmité; elle est tout entière dans la lenteur habituelle de la digestion et surtout lorsque la nourriture est trop abondante et trop succulente. Après le repas, la tête des gros mangeurs s'alourdit, la somnolence arrive, un sentiment de pesanteur les envahit; c'est alors qu'il faut avoir recours aux *Perles de pepsine pure de Chapeaut*; on voit la digestion se régulariser, et le sang, au lieu de s'épaissir, reprendre son cours normal.

HERNIES

Tous les mois de passage depuis 25 années

GUÉRISON RADICALE

CH. DE THOMIS-BIONDETTI PÈRE

Chirurgien herniaire, médaillé breveté

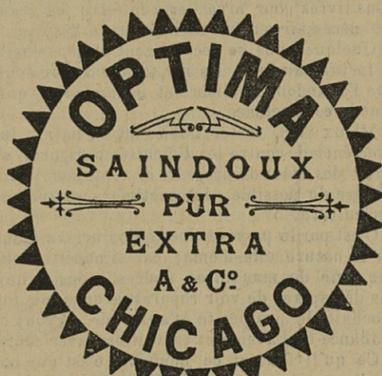
10, place du Parlement (Bordeaux)

Ce spécialiste ne s'occupe uniquement que des hernies. — 40 années de pratique et d'études scientifiques lui ont fait trouver le moyen radical de les faire disparaître. Sera à Cahors, mercredi 1^{er} juin, Hôtel des Ambassadeurs.

GUIZANGÉARD (Charente)

Depuis longtemps j'avais une grande faiblesse, de violents maux de tête, et une inflammation d'intestins qui m'occasionnaient de grandes souffrances. Depuis que je fais usage des excellentes *Pilules Gicquel* je me trouve complètement soulagé. Vous pouvez donner à ma lettre toute la publicité qu'il vous plaira, afin de rendre autant de services que m'ont rendu ces bonnes *Pilules Gicquel*.

Sigé : TESSONNEAU, à Guizangéard.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

La consommation des bons médicaments augmente toujours, alors qu'une foule d'autres disparaissent; c'est ce qui arrive pour le *SIROP DE RAIFORT IODE DE GRIMAUDT ET C^o*, qui a été adopté par la commission officielle du Codex comme sirop antiscorbutique; pour les jeunes enfants privés d'appétit, pâles, délicats, lymphatiques, sujets aux éruptions de la tête, de la peau et du visage, à l'inflammation des glandes du cou, c'est un médicament héroïque.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES.

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, pituites, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catharrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques: « Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGU-LIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY ET C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52 près le Palais de Justice

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

ADJUDICATION

Fixée au vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, à la barre du tribunal civil de Cahors.

Suivant exploit du ministère de Bouloumié, huissier à Catus en date du vingt-huit mars dernier, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, monsieur Jean Pardes, négociant, demeurant à Praysac ayant constitué M^e BILLIÈRES pour avoué.

A fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après, sur la tête et au préjudice de Bousquet Antoine, boulanger et propriétaire, et de Marie Bastide, sans profession, son épouse, domiciliés ensemble à Gigouzac, le mari en son nom personnel et pour assister et autoriser sa femme et tous deux solidairement.

DÉSIGNATION

DES

immeubles

SAISIS ET A VENDRE

A Cote d'Alary, commune de Gi-

gouzac, vigne perdue de vingt-cinq ares quarante centiares, numéro 112, section A. — Au lieu dit « Les Barthes », friche de quarante-cinq centiares, numéro 1178, même section. — Au même lieu, vigne perdue de trois ares quatre-vingt centiares, numéro 1179, même section. — Au même lieu, friche de quatre-vingt-cinq centiares, n^o 1186, même section. — Au même lieu, vigne perdue de trois ares cinquante centiares, numéro 1187, même section. — Au même lieu, friche de trente centiares, numéro 1201, même section. — Au même lieu, friche de un are soixante-dix centiares, numéro 1202, même section. — Au même lieu, friche de soixante-dix centiares, numéro 1205, même section. — Au même lieu, friche de deux ares vingt centiares, numéro 1206, même section. — Au même lieu, friche de sept ares quarante centiares, numéro 1407, même section. — A la Borie-Vieille, vigne perdue de trois ares soixante centiares, numéro 877, section B. — Au même lieu, châtaigneraie de onze ares, numéro 878, même section. — A Gigouzac, jardin de un are quarante-cinq centiares, numéro 1505, section C. — A Cote d'Alary, vigne perdue de dix-sept ares trente-quatre centiares, numéro 113, section C. — A Laborie ou Larrivière, pré de deux ares quatre-vingt centiares, numéro 1456 P, section B. — Au même lieu, terre de neuf ares vingt-cinq centiares, numéro 1457 P, même section. — Au même lieu, pré de deux ares quatre-vingt centiares, numéro 1456, même section. — Au même lieu, terre de neuf ares vingt-cinq centiares, numéro 1457, même section. — Au lieu dit : Derrière Lagrange, terre de quatre ares cinquante centiares, numéro 1663, même section. — A Prat de Laborie, terre de un are quatre-vingt centiares, numéro 1664, même section. — Au même lieu, pré de sept ares soixante centiares, numéro 1665, même sec-

tion. — Au même lieu, terre de trois ares trente centiares, numéro 1666, même section. — A Gigouzac, grange, patus et sol de grange de quarante centiares, numéro 1496 P, section C. — Au même lieu, pré de deux ares vingt-neuf centiares, numéro 1500 P, même section. — Au lieu dit : La Barthe, vigne perdue de vingt-sept ares trente centiares, numéro 1408 P, section A. — A Gigouzac, pré de un are quatre-vingt centiares, numéro 1500 P, section C. — A Castagnol de La Coste, terre de dix-neuf ares trente centiares, numéro 128 P, section B. — Les numéros 1178, 1179, 1186, 1187, 1201, 1202, 1205, 1206, 113 et 1663 ont été saisis, mais n'appartenant plus aux saisis qui les ont vendus à divers. — A Gigouzac, maison et sol de maison, numéro 1505, section C.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci..... 10 fr.

Pour le paiement des frais et du prix, voir le cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Cahors et que l'on peut consulter sans déplacement.

NOTA. — Tous ceux qui pourraient prendre inscription pour cause d'hypothèque légale devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant,
Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le mai mil huit cent quatre-vingt-douze, F^o C^o, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

VENTE
de marchandises neuves
A SUITE DE FAILLITE

Il sera procédé le 13 juin 1892, à deux heures du soir, boulevard Labernade, maison DURAND, par le ministère de M^e CAVARROC, huissier, à la vente aux enchères publique d'un stock considérable de marchandises neuves (articles de mercerie, bonneterie, mode, lingerie, chaussure, etc., etc.)

Cette vente aura lieu par lots, dont la mise à prix moyenne, sera de 500 à 600 francs; ces lots feront l'objet d'une clause de réunion et remis aux enchères en bloc.

Pour tous les renseignements : s'adresser à M^e CARBONEL, avocat à Figeac, syndic de la faillite BOUTARIC.

LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent. public chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale p^o M^{lle} le D^r BERTILLON. Etude : QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES ? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI Pour 3 mois (156 pages), le journal simple : 2^{fr} 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5^{fr}. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Editeurs : IMANS & C^o, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS.

PLUS de MAUX de DENTS



Vente spéciale : Blanc, coiffeur, Galerie de Valon, à Cahors.

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N^o 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie **Guilloré**.

A LOUER
UN APPARTEMENT
AU 1^{er} ÉTAGE
Composé de 9 pièces
Maison LUTZY, aux Hortes

GUÉRISON
Certains et Radicaux de toutes les Peaux Affections de la Peau DARTRES, ECZÈMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. SEULES des PLAIES et ULCÈRES VARICOUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail. Il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. L. NORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.